

# Copie de la lettre écrite à Mr. Chevrier à Constantinople

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde**

Band (Jahr): **7 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.04.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

n'aspire qu'à en jouir plus frequemment, Elle fixe Ses regards Sur tous les Etats de L'Empire, d'Allemagne, Tout le Monde voit qu'elle Se rend de plus en plus formidable, qui peut mieux à Coup Seur Calmer Son Ambition, ce Sont Les Perses en luj faisant la Guerre, et ruinant Son Commerce d'orient ou elle fait des Profits immenses.

4<sup>o</sup> On dit encore à Berne que Les Suisses ne peuvent avoir qu'un Commerce d'une Sphère Mediocre, et proportioné à la qualité et quantité de leur Marchandises qui ne Scauroient penetrer jusques en Levant. A cela on Repond que les Etablissements nombreux qu'ils ont en France, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, et en Italie, ou Ils font Generalement le Commerce avec honneur demontrent qu'on a eû raison de leur promettre dans le Projet et Memoire precedent, une très grande Utilité des Etablissements qu'ils pourroyent faire en Levant, ou ils jouiroient de tous les Avantages, et de toutes les Seuretés possibles, Cet objet merite qu'on y pense, et d'autant mieux, que par Luj on peut augmenter et ameillorer celuj qui pourroit provenir du Cru et de l'industrie du dedans des Etats des Louables Cantons Evangeliques, La façon dont on peut faire valoir des Sommes Considerables et en toute Seureté, en Levant, meriteroit Seule qu'on ne neglige rien pour y former des Etablissements.

On Se flatte d'avoir levé tous les Douttes, et toutes les Difficultés qu'on a pû opposer Contre la proposition et la reuisite d'Etablir une Colonie des Suisses Protestans en Levant, et de faire un Traitté d'Amitié et de Commerce, entre La Très Haute et Très Sublime Porte Ottomane et Les Seigneurs des Louables Cantons Evangeliques. Il n'y a qu'à vouloir et entreprendre pour arriver à la Conclusion.

Ecrit de Constantinople le 24 Fevrier 1740.

## **V. Copie de La Lettre écrite à Mr. Chevriér à Constantinople.**

Ce 9<sup>e</sup> de 7<sup>bre</sup> 1754. \*

Monsieur.

Quoy que Notre Commerce de Lettre aye finj depuis la dernière que Vous m'avés adressée de Constantinople du 15

---

\* Vielleicht verschrieben und sollte 1745 oder 1744 stehen.

d'S<sup>r</sup> 1741, je n'ay point perdû de Vüe la Matière qui en faisoit l'object et j'ay Conservé tous les Papiers qui la Concerrent. Je les ay Communiqués par occasion à des Gens d'Esprit et d'experience, qui ont fort goûté le projet que le Memoire renferme, quant au fond, mais pour la forme Ils croient Unanimement, qu'on S'y est mal pris en S'adressant Directement aux Cantons Evangeliques, et qu'on auroit mieux fait par plusieurs raisons, pour reussir de traitté avec des Particuliers Sous le Titre de Compagnie de Marchands aprouvé et autorisés par Leurs Souverains Respectifs, moyenant quoy on Seroit parvenu et plus facilement au même Bût que l'on s'éstoit proposé. Sans m'expliquer davantage, je n'ay pû Monsieur m'empêcher de Vous faire part de ces Idées en gros, qui pouroient bien avoir lieu, en Cas qu'il Se trouvat encor quelque Seigneur ou Ministre à La Sublime Porte, de L'ancien Systhème, qui voulût renouer cette Negociation. Sur le pied Susmentioné et recevoir un memoire à ce Subject. Non obstant Monsieur que Vous m'avés mandé par Vôte dernière Lettre, que Vous n'aviés point d'ordre à repondre Sur le Contenu de la Miene et que Vous étiés obligé de garder un profond Silence Sur cêtte Matière, étant entré au Service de S. M. Siciliene, je ne Sai Si je n'oserois me flatter Monsieur que Vous voudrés bien me procurer un Correspondant à Vôte Place Sur une Matière qui cy devant Vous tenoit Si fort à Coeur, Vous m'obligeriez Monsieur infiniment, et j'ay lieu de l'esperer en Vertû des offres de Service Obligeants que Vous m'avés faits dans Vôte derniere, et dont je n'ay eû Occasion jusqu'icy de profiter, en voicy L'Epoque. Je Vous écris Monsieur en Duplicata par la Voye de Vienne et de Marseille, en Vous priant de me repondre par la voye que Vous croirés la plus Courte et la plus Sûre. En attendant j'ay l'honneur d'être avec des Sentiments d'une parfaite Estime et Consideration.

Monsieur.

Votre très h. et t. ob. Serv.  
De M.

Die in vorliegenden Aktenstücken berührte Angelegenheit enger Beziehungen des reformierten Teiles der Schweiz